

# المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر

# GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE

## SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE

«S.C.H.B»

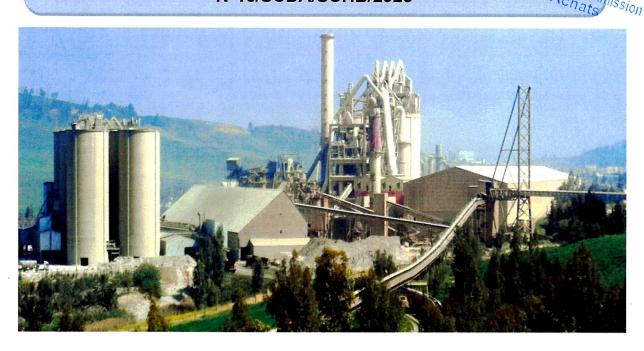
ش.ذ.أ. - رأسمالها الإجتماعي SPA au capital social de: 2.200.000.000 DA

N° Identification Fiscale : 0998 2500 6224 525 N° Article d'Imposition : 25 020 1981 71 N° Registre de Commerce : 98B0062245

**DIRECTION GENERALE** 

Appel d'Offres National et International Ouvert

avec exigences de capacités minimales Secretariat de la Complia Sicurio de la Complica Sicurio de la Complica Sicurio del Complica Sicurio de la Complica Sicurio del Complica Sicurio de la Complica Sicurio del Compl



# FOURNITURE DES LOTS DE ROULEMENTS, PALIERS ET LEURS ACCESSOIRES POUR LA SOCIETE DES CIMENTS HAMMA BOUZIANE

Exercice 2025	
Date de parution	2 6 NOV 2025
Date limite de dépôt	11 JAN 2026
Date d'ouverture des plis	17 JAN 2026



Siège Social

**Cimenterie** 



#### **SOMMAIRE**

ARTICLE 07 OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE ARTICLE 08 OBLIGATIONS DU CLIENT ARTICLE 09 RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 10 ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CONSISTENCE DE LA SOUMISSION ARTICLE 11 DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS ARTICLE 13 DELAI DE LIVRAISON ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT IMPOT ET TAXES ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE	ARTICLE 01 ARTICLE 02 ARTICLE 03 ARTICLE 04 ARTICLE 05 ARTICLE 06	OBJET TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION S.C.H.B CONDITIONS DE PARTICIPATION ETENDUE DE L'ACHAT LANGUE DOCUMENTATION TECHNIQUE
ARTICLE 09 RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES ARTICLE 10 ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 11 CONSISTENCE DE LA SOUMISSION ARTICLE 12 DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS ARTICLE 13 DELAI DE LIVRAISON ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 10 ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ARTICLE 11 CONSISTENCE DE LA SOUMISSION ARTICLE 12 DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS ARTICLE 13 DELAI DE LIVRAISON ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 12 DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS ARTICLE 13 DELAI DE LIVRAISON ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE	ARTICLE 10	
ARTICLE 13 DELAI DE LIVRAISON ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		CONSISTENCE DE LA SOUMISSION
ARTICLE 14 DOCUMENTS DE RECEVABILITE ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 15 CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE	6 West District Production - Committee - C	
ARTICLE 16 ASSURANCE ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 17 RECEPTION DE CONFORMITE ARTICLE 18 RECEPTION PROVISOIRE ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		SET AND TRANSPORT AND TRANSPORT AND THE SET AND THE SE
ARTICLE 19 RECEPTION DEFINITIVE ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
ARTICLE 20 GARANTIE DE LA QUALITE ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 21 SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 22 GARANTIES FINANCIERES ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 23 MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
ARTICLE 24 IMPOT ET TAXES ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 25 PENALITES DE RETARD ARTICLE 26 REGLEMENT DES LITIGES ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE		
ARTICLE 27 CAS DE FORCE MAJEURE	ARTICLE 25	
ARTICLE 28 RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT ARTICLE 29 ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE		· ·
ARTICLE 29 ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE ARTICLE 30 ATTRIBUTION PROVISOIRE		
ARTICLE 31 POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS		

#### **ANNEXES**

-	LA FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	ANNEXE 01
-	LA DECLARATION A SOUSCRIRE	ANNEXE 02
-	L'ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR	ANNEXE 03
-	LA LETTRE DE SOUMISSION	ANNEXE 04
-	LA DECLARATION DE PROBITE	ANNEXE 05

#### **LOTS**

#### ARTICLE 01: OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquelles des Achats

#### <u>ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION</u>

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats de la SCHB, filiale du Groupe GICA en vigueur.

Le mode de passation du présent achat est l'Avis d'Appel d'Offres National et International Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales.

#### <u> ARTICLE 03 :</u> CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les entreprises fabricants ou leurs représentants exclusifs peuvent participer au présent appel d'offres.

#### ARTICLE 04: ETENDUE DE L'ACHAT

L'achat consiste en la livraison des lots de roulements, paliers et leurs accessoires tels que définis en annexes.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

#### **ARTICLE 05: LANGUE**

L'offre, ainsi que tous les documents de l'appel d'offres, doivent être rédigés en langue française.

La langue française sera également la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

#### Article 06: DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le Soumissionnaire doit mettre dans le cadre de ce projet toute la documentation nécessaire sur support papier et numérique (catalogues, manuel de maintenance et les modes opératoires de montage et démontage de la fourniture). Ces documents deviennent la propriété du client.

#### **ARTICLE 07: OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE**

Le soumissionnaire retenu s'engage à :

- Procéder à la livraison de la fourniture, selon les exigences du présent cahier des charges.
- Fournir des roulements, paliers et leurs accessoires en respectant les caractéristiques et les spécifications techniques.
- Indiquer l'origine de la fourniture.
- Fourniture d'un produit neuf.

Groupe GICA Filiale SCHB

#### **ARTICLE 08: OBLIGATIONS DU CLIENT**

La SCHB s'engage à :

- Réceptionner et décharger la fourniture.
- Contrôler la conformité de chaque livraison.

# S.C.H.B Secrétariat de la Commission des Achats

#### **ARTICLE 09: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

Le retrait du présent cahier des charges se fait auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, dans le cas d'un groupement le CDC doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné dans le protocole d'accord du groupement, sauf dispositions contraires dans ce dernier, contre le paiement d'une somme de Cent mille dinars (100 000,00 DA) et avec remise d'une quittance de paiement ou bien par téléchargement du cahier des charges du site de la SCHB (https://www.schb.dz) et versement de la somme de Cent mille dinars (100 000,00 DA) au compte bancaire :

BEA, Agence 110 El Bey Constantine.

#### N° 00200110110220004511

les informations suivantes :
Raison sociale
Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :
Adresse:
Adresse Email :
Numéro de téléphone :
Numéro de fax :

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges

#### ARTICLE 10: ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat de la commission des achats de la société) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires

Fax: 213 (031) 60 65 39

Secrétariat de la commission des achats : -Mobile : 07.82.70.93.31

- Email : scda.schbdg@schb.dz

#### <u> ARTICLE 11 :</u> CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°01 et N°02 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous: Direction Générale

#### 11.1 L'enveloppe N°1« offre technique »

Elle doit renfermer les documents suivants :

Secretariat de la Commission L'offre technique proprement dite établie conformément au présent cahier des Charges.

- La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe 01).
- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe 02).
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe 05).
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses
- références et aptitudes professionnelles (liste des clients, certifications, autres attestations de bonne exécution).
- Attestation de fabricant ou de représentant.
- Origine de la fourniture.
- Attestation de garantie.
- Caractéristiques techniques de la fourniture.
- Les documents sociétaires des candidats :

#### Pour les soumissionnaires locaux :

- Copie du registre de commerce électronique.
- Copie du NIF électronique.
- · Copie du NIS.
- Copie d'existence (C20).
- Copie des statuts à jour.
- Copie des attestations de mise à jour CNAS CASNOS.
- Références bancaires.
- Extrait de rôle.
- Copie de bilans financiers certifiés (trois derniers exercices).
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux.
- L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.

Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

des Achats

#### Pour les soumissionnaires étrangers :

- Une copie du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission.
- Engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire selon modèle joint en annexe.
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du contractant paraphé par le soumissionnaire sur chaque page, portant sur la dernière page la mention « Lu et accepté » et signé par le soumissionnaire, le paraphe peut revêtir les formes suivantes :(cachet ou signature ou signe).
- Une copie du document de paiement du retrait du cahier des charges.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- Un engagement de mise en place d'une caution de garantie et de bonne exécution de 10% du montant de la fourniture, libérable après la réception définitive (pour les Direction Générale soumissionnaires étrangers). Secrétariat de la Commission

#### 11.2 <u>L'enveloppe N°2 « Offre financière lot N°.... »</u>,

Doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission, renseignée, signée et portant le cachet humide pour chaque lot (selon modèle joint en annexe 04),
- > Les prix unitaires.
- Les quantités à fournir,
- > Les délais des livraisons,
- Les modalités de paiement,
- Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables durant l'exécution du contrat.
- Les soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même appel d'offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées (pas de variante).

Les deux enveloppes mentionnées ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans un PLI STRICTEMENT ANONYME, dûment fermé et ne portant que la mention :

> Appel d'Offres National et International Ouvert avec exigences de capacités minimales N°16/SCDA/SCHB/2025 - A NE PAS OUVRIR -

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres, doivent être déposées à l'adresse suivante :

# SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA-BOUZIANE 'SCHB' ZONE INDUSTRIELLE RHUMEL - BOUSSOUF CONSTANTINE – ALGERIE S.C.H.B Secrétariat de la Commission des Achats

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

#### ARTICLE 12: DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à midi (12h00'), Quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP et dans la presse électronique agrée, et le portail électronique des marchés. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à **Quatorze heures (14h 00')**, en présence des soumissionnaires.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours, après la date limite de réception des offres.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du cocontractant.

#### **ARTICLE 13: DELAI DE LIVRAISON**

Le soumissionnaire doit indiquer clairement les délais des livraisons.

#### **ARTICLE 14: DOCUMENTS DE RECEVABILITE**

Pour que sa soumission soit jugée recevable, le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les documents suivants, dûment complétés, signés et conformes aux exigences du présent CDC :

#### 1. La lettre(s) de soumission :

La lettre de soumission, établie séparément pour chaque lot objet de la soumission, dûment renseignée, datée, signée et portant le cachet humide du soumissionnaire pour chaque lot (selon modèle joint en annexe).

#### 2. La Déclaration à souscrire :

Document dûment renseigné, signé et portant le cachet humide du soumissionnaire, (selon modèle joint en annexe).

Secrétariat de la Commission

des Achats

#### 3. Cahier des charges :

Une copie du cahier des charges comportant :

- Le cachet humide de la société contractante.
- Les paraphes sur chaque page du soumissionnaire, le paraphe peut revêtir les formes suivantes: (cachet ou signature ou signe).
- La mention « lu et accepté » en dernière page.
- La signature du représentant légal ou du mandataire habilité en dernière page.

#### ARTICLE 15 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX

Le choix du soumissionnaire du présent appel d'offres se fait sur la base des critères ci-après: S.C.H.B Direction Générale

#### Offre technique: 40 points

Spécifications techniques de la fourniture (15 points)

La note maximale sera attribuée au soumissionnaire ayant répondu à la totalité des articles mentionnés dans chaque lot le reste au prorata.

Garanties techniques (10 points)

La note maximale sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé la meilleure durée le reste au prorata.

Références professionnelles (10 points)

La note maximale sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté le maximum d'attestations de bonne exécution durant les 10 dernières années le reste au prorata.

Conformité au cahier des charges (05 points)

Elle est basée sur les documents administratifs du soumissionnaire

Seuls les soumissionnaires ayant une note technique (NT) supérieure ou égale à 20/40 seront admis à la phase d'évaluation financière.

#### Offre financière: 60 points

Prix proposés (50 points)

Délai de livraison (10 points)

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

La Note Globale: NG

NG = NT + NF

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenu.

**Groupe GICA** 

En cas d'égalité, la préférence sera donnée au soumissionnaire dans l'ordre suivant :

- Dont l'offre financière est la moins élevée.
- Ayant les plus grandes références professionnelles de la société pour ce type de fourniture en Algérie.

Toute soumission dont le délai de livraison et/ou le prix proposé est jugé anormalement bas ou excessif par rapport aux référentiels en vigueur entrainera automatiquement son rejet.

#### <u>ARTICLE 16 :</u> ASSURANCE

Le soumissionnaire retenu souscrira à toutes les assurances légales, conformément à la réglementation en vigueur. S.C.H.B Direction Generale

#### **ARTICLE 17: RECEPTION DE CONFORMITE**

Secrétariat de la Commission La réception de conformité physique de la fourniture de chaque livraison objet du cahier des charges se fait sur le site du client.

Ce contrôle, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de conformité, signé contradictoirement par les deux parties et dans leguel, sont consignées éventuellement les réserves formulées par le client.

En cas d'absence du fournisseur, préalablement invité, le client prononce la réception sous l'entière responsabilité du fournisseur.

#### <u>ARTICLE 18: RECEPTION PROVISOIRE</u>

La Réception Provisoire doit intervenir au plus tard 30 jours après la réception de conformité de la fourniture et marque le début de la période de garantie.

Durant cette période le soumissionnaire retenu s'engage à remédier à ses frais à toute défectuosité ou manquement constatés par rapport à ses obligations contractuelles.

En cas de réserves mineures, le Procès-verbal de la réception provisoire peut être signé sous réserve d'engagement du Fournisseur à les lever avant la fin de la période de garantie.

#### **ARTICLE 19: RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées lors de la réception de provisoire ou pendant la période de garantie ont été intégralement levées, Elle sera prononcée à l'issue de l'expiration de la période de garantie si aucune réserve ne subsiste.

La réception définitive est consignée sur un procès-verbal dument signé par les deux parties. Cette réception entraine la libération de la retenue de garantie et/ou la caution de garantie et de bonne exécution.

#### **ARTICLE 20:** GARANTIE DE LA QUALITE

Le soumissionnaire s'engage à :

- Fournir des produits conformes aux spécifications techniques du CDC.
- Garantir que ses produits répondent aux spécifications techniques contre toute défaillance, défectuosité et vice apparent ou caché, résultant d'une mauvaise conception ou défaut de fabrication.
- -Garantir que la fourniture est neuve et conforme aux normes internationales.
- Garantir que la fourniture est de marque.



#### **ARTICLE 21: SPECIFICATION ET GARANTIES TECHNIQUES**

La période de garantie minimum est de douze (12) mois à compter de la date de réception de conformité de la fourniture et au plus tard 18 mois de la date mise à FOB pour les attributaires étrangers ou de livraison pour les attributaires locaux.

Durant cette période de garantie, la levée des réserves sera prise en charge par le Soumissionnaire.

Le Soumissionnaire retenu garantit sa fourniture contre tout vice de fabrication apparent ou caché.

Si avant l'expiration de la période de garantie, la fourniture se révèle non conforme le Soumissionnaire la remplacera à ses frais dans les délais les plus brefs qui seront à convenir entre les deux parties.

Les roulements, paliers doivent conserver leurs performances nominales dans les conditions suivantes :

#### 1. Normes et conformité

Roulements : conformes aux normes ISO 492 (tolérances dimensionnelles), ISO 76 (capacité de charge statique) et ISO 281 (capacité de charge dynamique et durée de vie).

Paliers: conformes à la norme ISO 113 et ISO/IEC relatives aux dimensions et matériaux.

Accessoires (bague, manchon, écrou, joint) : conformes aux spécifications du fabricant d'origine ou équivalent certifié.

Fabrication certifiée ISO 9001 ou équivalent.

#### 2. Exigences dimensionnelles

Tolérances conformes au grade IT5 à IT7 selon ISO 492.

Compatibilité parfaite avec les logements existants, sans modification mécanique.

Toutes les cotes critiques (alésage, diamètre extérieur, largeur) doivent être conformes aux fiches techniques.

#### 3. Exigences de performance

Résistance aux environnements poussièreux et chargés en particules abrasives (poussière de clinker).

Fonctionnement continu 24h/24, faible bruit et vibrations limitées.

Résistance aux températures de fonctionnement de –20°C à +150°C (graisse et matériaux adaptés).

Capacité de charge dynamique (C) et statique (C0) conformes aux données constructrices pour usage en cimenterie.

#### 4. Protection et lubrification

Graissage adapté : graisse haute performance résistante à l'oxydation et à l'eau, grade NLGI 2 ou équivalent.

Étanchéité : modèles ZZ (étanches poussière) ou 2RS (étanches eau/poussière) selon Direction Generale Secretariat de la Commission application.

#### 5. Marques et équivalences

Les équivalences doivent être justifiées par des fiches techniques et certificats de conformité.

#### <u>ARTICLE 22 : GARANTIES FINANCIERES</u>

Pour le soumissionnaire local retenu : Une retenue de garantie de Dix (10) % est opérée du montant de chaque facture présentée pour paiement (fourniture ou prestations), libérable après la réception définitive.

Pour le soumissionnaire étranger retenu : mise en place d'une caution de garantie et de bonne exécution de 10% du montant global du marché, libérable après la réception définitive.

La livraison partielle est autorisée.

#### **ARTICLE 23: MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectuera comme suit :

#### \* Pour les soumissionnaires étrangers :

Le paiement s'effectue par l'ouverture d'une lettre de crédit irrévocable non confirmé payable à vue, au prorata des livraisons effectuées contre présentation des documents d'expéditions.

#### \* Pour les soumissionnaires nationaux :

- 90% du montant global de la fourniture livrée ; payable 30 jours après la réception de conformité, physique de la marchandise sur le site du client, par virement bancaire sur présentation de factures, bons de livraisons et PVs de réceptions de conformité signé par les deux parties.
- 10% de retenue de garantie Payable à la réception définitive après la signature d'un PV de réception définitive par les deux parties.

**Groupe GICA** 

#### **ARTICLE 24: IMPOTS & TAXES**

Chacune des deux parties prendra à sa charge tous les impôts et taxes exigibles qui lui incombent au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

#### **ARTICLE 25 : PENALITE DE RETARD**

Lorsque les délais contractuels sont dépassés du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci encourt une pénalité de retard égale :

Un pour cent (1%) du montant de la fourniture restante par semaine complète de retard, dans la limite de 5% du montant de la fourniture restante. S.C.H.B

Toutefois un délai de grâce d'une semaine pour la fourniture sera accordé tariat de la Commission des Achats

#### <u>ARTICLE 26: REGLEMENT DES LITIGES</u>

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat, seront réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application de ces dispositions, les deux parties doivent néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution du Contrat,

Le règlement à l'amiable peut être engagé directement avec le Fournisseur retenu ou avec l'intermédiaire d'une tierce partie, en particulier la médiation des institutions internationales spécialisées.

En cas de persistance ou de contestation, le litige ou le différend sera tranché par à l'arbitrage international.

#### **ARTICLE 27: CAS DE FORCE MAJEURE**

On entend par force majeure, tout acte ou évènement imprévisible, irrésistible, hors du contrôle des parties tel que défini par le droit. Lorsque cet acte ou événement a une incidence sur l'exécution du présent contrat.

En cas de force majeur, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeur.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée. La partie qui invoque le cas de force majeur devra aussitôt après sa survenance, adresser une notification expresse à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeur, non notifié dans les conditions et formes ci- dessus, ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeur.

Si la partie empêchée par le cas de force majeur estime que le retard occasionné, est supérieur à la durée du cas de force majeur, elle se rapprocherait de l'autre partie pour arrêter, d'un commun accord la durée du retard.

#### <u>ARTICLE 28</u>: RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la sante et la sécurité des personnes utilisant cette fourniture et la protection de l'environnement liée aux Matériaux de fabrication de ce produit et à son emballage.

#### ARTICLE 29: ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité, d'annulation de l'opération où son offre ne sera pas retenue.

#### <u>ARTICLE 30</u>: ATTRIBUTION PROVISOIRE

Un avis d'attribution provisoire de l'achat sera publié par voie de presse. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

#### <u>ARTICLE 31 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS</u>

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

y.B. rale
S.C.H.B Direction Generale Direction Generale Secretariat de la Commission Secretariat de Achats
Direction de la Conats
Secreta des

A	le
	(Nom, Qualité du signataire
	(Cachet de la société

LU ET ACCEPTE

S.C.H.B Direction Générale Secrétariat de la Commission des Achats

# **ANNEXES**

#### **ANNEXE 01** FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B Direction Générale Secrétariat de la Commission des Achats

Prese	entation	au Soumis	ssionnaire :				des Act	nats
	and the second s		date et lieu de		du signataire, l'Achat			r engager l'Achat)
	000,010	<b>~</b>	1000001011	uo	Trionat	(Objot	uc-	17 (01141)

a. Présentation du Soumissionnaire seul :
Raison sociale:  Nationalité:  Adresse du siège social:  Montant du capital social:  Forme juridique:  Date de création:  N° de téléphone:  N° de fax:  Adresse électronique:  Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien:  Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:  Domaine d'activité:  Effectifs:  Résultats financiers (périodes à définir par la Société):
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :
Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :
Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :
Présentation de chaque membre du groupement :
Raison sociale: Nationalité: Adresse du siège social: Montant du capital social: Forme juridique: Date de création: N° de téléphone: N° de fax: Adresse électronique: Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien:
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :  Domaine d'activité :  Effectifs :

Résultats financiers (périodes à définir par la Société) : .....

**Groupe GICA** 

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ? ......

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant » ...

Da	ans le cas d'un	gro	upement c	onj	oint, préc	iser	· les	pre	statio	ons e	xécutées	par d	cha	que	membr	е
du	groupement,	en	indiquant	le	numéro	du	lot	ou	des	lots	concerné	(s),	le	cas	échéar	١t
:																

I alt a lo, lo	Fait à	,	le
----------------	--------	---	----

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)



- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

# ANNEXE 02 DECLARATION A SOUSCRIRE

ANNEXE 02 DECLARATION A SOUSCRIRE  (Sur papier à en-tête du soumissionnaire)  Dénomination de la société :
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)
Dénomination de la société :
Adresse du siège social :
Forme juridique de la société :
Montant du capital social :
Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) desous le N°:
Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :
Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :
Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)
l'adresse du syndic de règlement judiciaire)
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)
Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :
Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

**Groupe GICA** Filiale SCHB

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)
Fait à, le
Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.
les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres
Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :
La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de l sécurité sociale ? :
La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions grave aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)
La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionne aux Marchés Publics ? Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)
Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates)
La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maître d'ouvrages ? :

Direction Generale Secretariat de la Commission

des Achats

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

# ANNEXE 03 ATTESTATION DELEGATION DE POUVOIR

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné, Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction, Nationalité)
De la société :
Forme juridique de la Société
Au capital Social de : (Montant du Capital)
Adresse du Siège Social
NIS ou D-U-N-S
Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par
En date du :
Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame, (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, fonction) :
De Négocier et conclure avec L'EPE SPA Société des Ciments Hamma Bouziane (SCHB), filiale du Groupe GICA, le contrat relatif à (objet précis du contrat) :
En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.
Fait àlele.

Le soumissionnaire

(Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Direction Generale

Secretariat de la Commission

# ANNEXE 04 LETTRE DE SOUMISSION

S.C.H.B Direction Générale Secretariat de la Commission des Achats

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de
(Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé
Engagement du Soumissionnaire :
- Cas d'un Soumissionnaire seul :
Nom, prénom,
Nationalité,
Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :
Dénomination de la société :
Adresse,
N° de téléphone :
N° de fax :,
Adresse électronique :,
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :,
Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,
- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :
L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :
Dénomination du Groupement :
Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :
Présentation de chaque membre du Groupement :
Dénomination de la société :
Adresse,
N° de téléphone :

Secretariat de la Génor	
Secretariat de la Commis	
Secretariat de la Commissio	

N° de fax :, rats
Adresse électronique :
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :,
Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,
Nom, prénom,
Nationalité,
Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :
Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :
<ul> <li>Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.</li> <li>Me soumets et m'engage envers (La Société des Ciments Hamma Bouziane- SCHB), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :</li> </ul>
Montant HT en Chiffres
Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :  • Désignation du membre :  • Nature des prestations :  • Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations :
Le service contractant (Société des ciments Hamma bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :  N°
Ouvert auprès :

Adresse:

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ......; le.....; (Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

S.C.H.B Secrétariat de la Commission des Achats

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**NB**: en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

#### **ANNEXE 05 DECLARATION DE PROBITE**

Direction Générale Secrétariat de la Commission

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e)  Nom et prénom :  Nationalité :  Date et lieu de naissance  Agissant au nom et pour le compte de la société :  Forme juridique de la société :  NIS ou D-U-N-S
Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet précis du contrat) :
Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants,
n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.
(Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une
copie du jugement) :
M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires. Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'Ordonnance n° 66/156, du 08 Juin 1966, modifiée et complétée, portant Code Pénal, que les renseignements fournis ci-dessous sont exacts.
Fait à, le, le
(Nom. qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire

- En cas de Groupement, chaque Membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de Sous-traitance, chaque Sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

Direction Générale Secrétariat de la Commission

## **LOTS**

**Groupe GICA** 

#### Lot 01 : Roulements à rotule sur rouleaux - Série 22200/22300

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
622223	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX CK W33	22217 EK	20
622851	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	20222 MB	4
622891	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX 22209 CCK	22209 EK	20
622905	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22211 ESK C3	20
622906	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22211 EK	40
622907	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22212 E	10
622915	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22213 EK/C3	4
622916	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22215 CK/EK	5
622921	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22215 CK/C3 ou EK/C3	4
622922	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22216 CC ou E	8
622925	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22216 CKJ,ESK	4
622926	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22216 CCK	4
622930	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22217 EK-C3	4
622936	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22218 EAK W33 (EK)	20
622939	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22218 CCK/C3ou EK C3	20
622943	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22212 E C3	2
622949	ROULEMENT	22220 EK	10
622951	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22222 CC-W33	20
622954	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22222 CCK-W33 ou EK	100
622955	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX EK	22222 CCK/C3 W33	20
622956	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22222 CC/C3-W33	10
622961	ROULEMENT	22224 EK	13
622963	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	npc 22224 CCK-W33 EK	80
622968	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX POUR REDUCTEUR	22226 CC-W33	6

Direction Générale
Secretariat de la Commission

		la Commission	
622977	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	Achats 22228 CC/C3-W33	8
622985	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22232 C,ESC	3
	POUR REDUCTEUR		
622988	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22232 CC-W33-C3	15
622996	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22236 CCK/C3-W33	12
623005	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22240 CC/W33	5
623006	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22244 CC/W33	4
623018	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22311CC W33	4
623020	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22310 ES C3	4
623036	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22313 K/C3	12
623041	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22313 C C3	4
623043	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22313 C	4
623044	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22314 CC-W33	10
623045	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22314 ES/C3	10
623047	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22314 ES-C	10
623051	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22315 CC/C3-W33	10
623086	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22319 CC-W33,CJ-	10
		W33	
623087	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22319 ES-C	10
623104	ROULEMENT POUR SILEX BC2	22324 CC-W33	4
623105	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22324 CC/C3 W33	2
623106	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	22334 CC/W33	4
623109	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	22336 C/CC-W33	15
623110	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	22326 CC-W33	20
623117	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22332 CC/C3-W33	8
623125	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22340 CC/C3-W33	10
623127	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22348 CC/C3-W33	3
623278	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22344CC/W33	6
622914	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	22213 EK/CK	100
625436	BAGUE D'ARRET	FRB 12/120	100
625050	MANCHON DE SERRAGE	H 317 (ALES. 75)	30
625714	ECROU DE SERRAGE	KM17	30
625620	RONDELLE DE FREIN	MB17	30
625333	BAGUE D'ARRET	FRB 8/85	30
625334	BAGUE D'ARRET	FRB 8/90	30
625041	MANCHON DE SERRAGE	H309	20
	ECROU DE SERRAGE	KM9	20
	RONDELLE DE FREIN	MB9	20

S.C.H.B

	Secretariat de la Commission des Achats	FRB 6/45	20
	BAGUE D'ARRET	FRB 6/50	20
625044	MANCHON DE SERRAGE	H 311 (ALES. 50)	60
625707	ECROU DE SERRAGE	KM11	60
	RONDELLE DE FREIN	MB11	60
625313	BAGUE D'ARRET	FRB 7/52	60
625046	MANCHON DE SERRAGE	H 313 (ALES. 60)	140
	ECROU DE SERRAGE	KM13	140
	RONDELLE DE FREIN	MB13	140
625315	BAGUE D'ARRET	FRB 7/62	140
625048	MANCHON DE SERRAGE	H 315 (ALES. 65)	20
	ECROU DE SERRAGE	KM15	20
	RONDELLE DE FREIN	MB15	20
625326	BAGUE D'ARRET	FRB 8/72	20
625049	MANCHON DE SERRAGE	H 316 (ALES. 70)	10
625713	ECROU DE SERRAGE	KM16	10
625620	RONDELLE DE FREIN	MB16	10
625331	BAGUE D'ARRET	FRB 8/80	10
625333	BAGUE D'ARRET	FRB 8/85	10
625052	MANCHON DE SERRAGE	H 318 (ALES. 80)	50
625715	ECROU DE SERRAGE	KM18	50
625621	RONDELLE DE FREIN	MB18	50
625353	BAGUE D'ARRET	FRB 9/90	50
625055	MANCHON DE SERRAGE	H 320 (ALES. 90)	20
	ECROU DE SERRAGE	KM20	20
	RONDELLE DE FREIN	MB20	20
625367	BAGUE D'ARRET	FRB 10/100	20
625369	BAGUE D'ARRET	FRB 10/110	20
625057	MANCHON DE SERRAGE	H 322 (ALES.100)	120
	ECROU DE SERRAGE	KM22	120
	RONDELLE DE FREIN	MB22	120
625423	BAGUE D'ARRET	FRB 11/120	120
625069	MANCHON DE SERRAGE	H 2313 (ALES.)	15
	ECROU DE SERRAGE	KM13	15
	RONDELLE DE FREIN	MB13	15
	MANCHON DE SERRAGE	H324	14
625718	ECROU DE SERRAGE	KM24	14
625719	RONDELLE DE FREIN	MB24	14

625436	BAGUE D'ARRET	FRB 12/120	14
	MANCHON DE SERRAGE	H2336	12
625735	ECROU DE SERRAGE	KM36	12
	RONDELLE DE FREIN	MB36	12
	BAGUE D'ARRET	FRB 16/180	12
	BAGUE D'ARRET	FRB 16/190	12

# S.C.H.B Lot 02: Roulements à rotule sur rouleaux - Série 23000/23100/23200 Direction Générale Secrétariat de la Commission des Achats

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
623146	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23036 CC/C3-W33	2
623154	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX (REF NTN: 23040BD1)	23040 C W33	20
623156	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23040 CC/C3 W33	10
623157	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23040 CCK-W33	2
623165	ROULEMENT ARBER GV	23044 CC/C3 W33	2
623166	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	23048 C	10
623279	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23060CC/C3/W33	1
623172	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23120 -CC/W33	4
623174	ROULEMENT	23134 CCK/W33	6
623189	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23140 CCK W33	10
623198	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23156 CC-W33	2
623200	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	23148 CC/W33	15
623207	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX ref/NTN 23220BKD1	23220 CCK-W33	4
623212	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAU	23222 CCK-W33	30
623213	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23222 CC/W33	40
623223	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23232 CC W33	4
623225	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23228 CCK-W33	10
623243	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23256 CCK W33	5
623248	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAU	23264 CCK/C4 W33	5
623251	ROULEMENT	23272 CAK C3 W33	7
623253	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23272 CAK-W33	2
623281	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23256CC/W33	4
672522	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	230/670 CA/ W33	1
622249	ROULEMENT	24140K	4
625108	MANCHON DE SERRAGE	H 3134	6
625113	MANCHON DE SERRAGE	H 3140 (ALES.180)	10
625094	MANCHON DE SERRAGE	H 3040 (ALES.180)	2
625649	ECROU DE SERRAGE	KM40	16
625645	RONDELLE DE FREIN	MB40	16
625085	MANCHON DE SERRAGE	H 2328 (ALES.125)	16
625726	ECROU DE SERRAGE	KM28	16

625632	RONDELLE DE FREIN	MB28	16
	BAGUE D'ARRET	AH 2328	16
625119	MANCHON DE SERRAGE	H 3272 HG	10
	ECROU DE SERRAGE	KM72	10
	RONDELLE DE FREIN	MB72	10
	BAGUE D'ARRET	AH 3272	10
625108	MANCHON DE SERRAGE	H3134	6
625733	ECROU DE SERRAGE	KM34	6
625638	RONDELLE DE FREIN	MB34	6
625113	MANCHON DE SERRAGE	H3140	14
	BAGUE D'ARRET	AH 3140	14
	MANCHON DE SERRAGE	H3220	4
	ECROU DE SERRAGE	KM20	4
	RONDELLE DE FREIN	MB20	4
	MANCHON DE SERRAGE	H3256	6
	ECROU DE SERRAGE	KM56	6
	RONDELLE DE FREIN	MB56	6
	BAGUE D'ARRET	AH 3256	6
625116	MANCHON DE SERRAGE	H3264	6
	ECROU DE SERRAGE	KM64	6
	RONDELLE DE FREIN	MB64	6
	BAGUE D'ARRET	AH 3264	6
625079	MANCHON DE SERRAGE	H2322	20
	ECROU DE SERRAGE	KM22	20
	RONDELLE DE FREIN	MB22	20
	BAGUE D'ARRET	AH2322	20

## Lot 03: Roulements à rotule sur rouleaux - Série 23900/24000/24100

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
623257	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	23940 CC:W33	15
623258	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX POUR REDUCTEUR	23972 CAC W33	2
623263	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	24130 CC/C3-W33	10
623266	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	24156 CC/W33/C3	2
623268	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAU	24160 CC/W33	9
623276	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	24168 REP 4	4
623277	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	24080 CA/W33	2
623280	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	24148 CC/W33	2

## Lot 04: Roulements rigides à billes - Série 6200/6300



Code	Désignation	Référence ou	Quantité
Article		équivalent	
622006	ROULEMENT	6208 ZZ C3	5
622012	ROULEMENT	3204A-2RS1	5
622017	ROULEMENT	NU 314 C3	2
622018	ROULEMENT	6314 C4	4
622022	ROULEMENT	NU212 ECP	2
622094	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6016 C4	2
622105	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6018 C3	2
622106	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6018 2RS (LLU/2A)	2
622118	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6020 ZZ	4
622128	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6022	4
622132	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6024	8
622151	ROULEMENT RIGIDE	6218 C3	4
622152	ROULEMENT RIGIDE	6032 MC3	4
622173	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6044 C3 (MAC3)	2
622185	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6201 ZZ/QE6	4
622193	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6202 ZZ	10
622205	ROULEMENT A AIGUILLES	HK 4020_2RS	10
622212	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)-6205	6205 2Z	10
	ZZ/QE6		
622234	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES) CTL	6208 2RS1 (ZZ)	10
622247	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6210	5
622251	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6211 ZNR	5
622256	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6212 Z	4
622264	ROULEMENT	6214 C4	20
622278	ROULEMENT	6218 2RS	1
622280	ROULEMENT	6219 C3	20
622281	ROULEMENT POUR SILEX BC1	6226 MC3	4
622284	ROULEMENT	6226	4
622285	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6230 C3	10
622287	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6234 M/C3	6
622288	ROULEMENT RIGIDE	6232/C3	15
622290	ROULEMENT POUR SILEX BC1	6236 MC3	4
622291	ROULEMENT RIGIDE 1 RG de billes	A-6236 TS	5

622293	ROULEMENT RIGIDE	6228 C3	15
622356	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6311 (N)	10
622374	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6314 ZZ	10
622382	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6316 Z	9
622419	ROULEMENT RIGIDE	6326 MC3	4
622424	ROULEMENT RIGIDE	6328 MC3	2
622516	ROULEMENT A BILLES CONTACT OBLIQUE	3309 ATN9 SKF	4
622722	ROULEMENT A ROTULE SUR BILLES REF NTN /1211SK	1211 EKTN9	10
622769	ROULEMENT A ROTULE SUR BILLES	2211 K (EKTN9)	10
622101	ROULEMENT	6316 C3	12
622102	ROULEMENT	6318 J30	8
622103	ROULEMENT	6320 J30	15
623000	ROULEMENT	6319 C3	20
622158	ROULEMENT RIGIDE (1 RG DE BILLES)	6036 MAC3	2
NEW	BAGUE D'ARRET	FRB 8/70	10
625431	BAGUE D'ARRET réf NTN FRB 11,5/100	FRB 11,5/100	8
625014	MANCHON DE SERRAGE REF NTN : H211X	H 211	20
625361	BAGUE D'ARRET	FRB 10/80	30

## Lot 05: Roulements à rouleaux cylindriques

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
622591	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE	NU 222 C3	4
622593	ROULEMENT	NU 219 ECP	20
622599	ROULEMENT A ROULEAU CYLINDRIQUE	NU 230 ECJ/C3	10
622603	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE	NU 234 C3	20
622619	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE	NU 1040 MA ou ML	15
622622	ROULEMENT	NU 214 C3	20
622626	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE	NU 316 ECP	10
622645	ROULEMENT	NH 424 MC4	2
622647	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE NU 326 ECM C3	NU 326 M C3	20
622649	ROULEMENT ROULEAAUX CYLINDRIQUE	NU 328 C3	2
622654	ROULEMENT A ROULEAUX CYLINDRIQUE POUR REDUCTEUR	NU 1064 MA	2
622674	ROULEMENT POUR SILEX BC1	NJ 2217	4
623037	ROULEMENT A ROTULE SUR ROULEAUX	NU 1024 C3	2
623282	ROULEMENT A ROTULE CYLINDRIQUE	NU 2234 E C3	10

#### Lot 06: Roulements à rouleaux coniques

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
622020	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUE	30213 A	2
622620	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUE T2ED 050/Q	JF 5049/10	20
623305	ROULMENT A ROTULE SUR ROULEAU	30205	3
623336	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES (1 RG)	30224 C	2
623391	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUES (1RG) POUR REDUCTEUR	31330 XJ2	2
623417	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUES	32026 J	10
623418	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUES	4T-48620	10
623426	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES (1 RG)	32208 J2	5
623443	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	32214 J2 Q	100
623445	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	32214 J2/Q	400
623492	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	32314 B / QCL7C	4
623494	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	32315 J2	200
623496	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES (1 RG)	32316 J2	200
623506	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	33122	2
623510	ROULEMENT	33206	4
623511	ROULEMENT A ROUL. CONIQUES	33207	4
623516	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUES	33212/Q	4

#### Groupe G

#### Lot 07: Butées et roulements axiaux

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
623271	ROULEMENT BUTEE	29334 E	5
623273	ROULEMENT	29332 E	4
623275	BUTEE A ROTULE SUR ROULEAUX	29336 E	2
623272	ROULEMENT AXIALS A GALETS	29340 E	1
624001	BUTEE A BILLES	53238 U	8
625635	RONDELLE FREIN	MB 31 DIA.155 X 180	2
625638	RONDELLE FREIN	MB 34 DIA.170 X 190	12
NEW	RONDELLE FREIN	MB 28	10

Direction Générale Secrétariat de la Commission

#### Lot 08: Paliers complets SNL/SNH Séries et joints



_			
Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
620002	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 532	4
620003	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 211	2
620068	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 517	6
620085	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 524-620	6
620100	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 3136	2
620297	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNA 516-613 DIA.60MM	6
620322	PALIER	PDN 316	8
620323	PALIER	ZLG 318 AA	4
620324	ROULEMENT	ZLG 320 AA	10
620340	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNH520-617	2
620350	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 522-619	40
620400	PALIER A JOINT DIAMETRAL SNH505	SNL 505 DIA.20MM	2
620428	PALIER A JOINT DIAMETRAL	SNL 511-609 DIA.50MM	8
620431	PALIER	SNL 518-615	10
620460	CORPS DE PALIER AVEC DEUX JOINTS	SNL 3134	7
621018	JOINT EN FEUTRE	FS 330	100
621020	JOINT	TSN 532 L	10
621110	JOINT TSN	TSN 522 G	8
621113	JOINT	TSN 509 L	30
621114	JOINT	TSN 509A	16
621126	JOINT	TSN 511 A	10
621128	JOINT	TSN 511 L	80
621132	JOINT	TSN 513 A	8
621137	JOINT	TSN 513 L	40
621141	JOINT	TSN 515L	20
621150	JOINT TSN 516 L	TSN 516 L	40
621152	JOINT	TSN 518 L	40
621155	JOINT	TSN 520 L	40
621160	JOINT	TSN 520 A	40
621169	JOINT	TSN 517 L	40
621170	JOINT	TSN 517 A	12
621171	JOINT	TSN 522 L	60
621172	JOINT	TSN 522 A	20
621180	JOINT D'ETANCHIETE	TSN 524G	8

621182	JOINT	TSN 524L	60
621215	JOINT EN FEUTRE	FS 260	100
621216	JOINT EN FEUTRE	FS 370	100
621217	JOINT EN FEUTRE	FS 510	100

#### Lot 09: Paliers appliqués UCP/UCF Séries et roulements Y

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
620004	PALIER APPLIQUE DIA:35 F	UCFL 207 OU FYTB35	30
620675	PALIER DIA:100mm	444011 DIA.100 MM	15
620861	PALIER Y A COULISSEAUX TENDEURS TU 510 M	TU50TF	2
620881	PALIER APPLIQUE	SY25 TF	2
620882	PALIER APPLIQUE UCFC 210	FYC 50 TF	4
620886	PALIER	UCP 218	4
620894	PALIER	FYTB 40 TF	2
620910	PALIER APPLIQUE REF SKF UCFL 214	FL 214 ( réf NTN).	2
620919	PALIER APPLIQUE FORME CARREE refskf=FNL 520B (ELEV AJOUT)	FNL 520 B	2
624015	ROULEMENT UC 216 D1	YAR-216-2F	4
624032	ROULEMENT Y	YAR 206-2F	4
624036	ROULEMENT Y	YAR 208-2F	2
624038	ROULEMENT Y ref NTN: UC210D1 210-2f	YAR 210-2F	20
624262	ROULEMENT DE PALIER A BILLE NTN UC215 4009215	YAR 215 2F	2

#### Lot 10: Accessoires pour roulements (manchons, écrous, rondelles)

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
625015	MANCHON DE SERRAGE	H 212 (ALES. 50)	6
625047	MANCHON DE SERRAGE	H 314	4
625068	MANCHON DE SERRAGE	H 2311 (ALES. 50)	20
625073	MANCHON DE SERRAGE	H 2317 (ALES. 75)	4
625074	MANCHON DE SERRAGE ref NTN : H2318X	H 2318	10
625077	MANCHON DE SERRAGE ref NTN / H2320X	H 2320	5
625079	MANCHON DE SERRAGE	H 2322 (ALES.100)	5
625088	MANCHON DE SERRAGE	H 2332 (ALES.140)	6
625093	MANCHON DE SERRAGE	H 3032	4
625101	MANCHON DE SERRAGE	H 3122 (ALES.100)	2
625102	MANCHON DE SERRAGE	H 3124 (AL-110)	5
625114	MANCHON DE SERRAGE	H 3144	4
625125	MANCHON DE SERRAGE	OH 3272 HG	4
625131	MANCHON DE DEMONTAGE	AH 2236	2
625135	ECROU DE SERRAGE ROULEMENT 23256 CK	AOH 2356 G	2
625139	ECROU DE SERRAGE ROULEMENT 23234 CK	AH 3234 G	6
625143	MANCHON DE SERRAGE	AH 3264H (FAG)	2
625726	ECROU DE SERRAGE	KM 28	2
625733	ECROU DE SERRAGE	KM 34	2
	JOINT LABYRINTHE	DLS 80	20
	JOINT LABYRINTHE	DLS 100	20
	JOINT V-RING	V80x100x12	20

#### Lot 11 : Bagues d'arrêt FRB Séries

Code Article	Désignation	Référence ou équivalent	Quantité
625319	BAGUE D'ARRET	FRB 7/85	8
625357	BAGUE D'ARRET	FRB 9.5/100	20
625371	BAGUE D'ARRET	FRB 10/120	4
625375	BAGUE D'ARRET	FRB 10/140	4
625383	BAGUE D'ARRET	FRB 10/180	4
625386	BAGUE D'ARRET	FRB 10/200	4
625399	BAGUE D'ARRET	FRB 10/290	2
625401	BAGUE D'ARRET	FRB 10/300	2
625438	BAGUE D'ARRET	FRB 12/180	10
625445	BAGUE D'ARRET	FRB 12.5/140	6
625447	BAGUE D'ARRET	FRB 12.5/150	10
625449	BAGUE D'ARRET	FRB 12.5/160	10
625463	BAGUE D'ARRET	FRB 13/215	4
625464	BAGUE D'ARRET	FRB 13.5/200	20
625467	BAGUE D'ARRET	FRB 14/120	2
625473	BAGUE D'ARRET	FRB 14/215	2

#### Lot 12 : Liste d'outillage spécifique pour montage et démontage des roulements

- Kits a prise intérieur par alésage :
  - 04 pour alésages de 10 à 50 mm
  - 04 pour alésage de 50 à 100 mm
- Extracteurs manuels auto-centrant 3 griffes
  - 04 Pour un écartement maximum de 140mm
  - 04 Pour un écartement maximum de 250mm
- 03 Écrous hydrauliques avec pompe
  - M 90
  - Pour manchon H3234
  - Pour manchon H2356

